

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 409 promulguant à la Côte française des Somalis el dépendances .

n° 409

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO  
n° 536 du 31/07/1941

Date de publication  
5 juillet 1941

Date du numéro  
31 juillet 1941

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du 30 janvier 1941 abrogeant les dispositions du décret du 5 juillet 1939 relatif à l'importation des marchandises japonaises; 2° Le décret du 5 février 1941 rendant applicable à l'Algérie et aux territoires relevant de l'autorité du Secrétaire d'Etat aux colonies l'accord franco-hollandais du 1<sup>er</sup> février 1941; 3° Le décret du 8 février 1941 sur les prohibitions de sortie; 4° Le décret du 14 mars 1941 rendant applicables aux territoires relevant de l'autorité du Secrétaire d'Etat aux colonies les dispositions de la loi du 28 février 1941 relative à la certification du chèque; 5° Le décret du 2 avril 1941 portant modification du décret du 13 septembre 1940 (prohibitions de sortie) ; 6° L'arrêté (Secrétariat d'Etat aux colonies) du 8 avril 1941 sur les groupements professionnels coloniaux; 7° Le décret du 9 avril 1941 rendant applicable à l'Algérie et aux colonies l'échange de lettre du 17 février 1941 relatif aux paiements franco-luxembourgeois; 8° Le décret du 18 avril 1941 portant modification du décret du 13 septembre 1940 relatif aux prohibitions de sortie. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires

**Pour le Gouverneur : Le Secrétaire général** **champ de l'expédition des affaires courantes et urgentes.** **POUVREAU.**